

DÉPARTEMENT

Vosges

ARRONDISSEMENT

Saint-Dié-des-Vosges

CANTON

Raon-L'Etape

MAIRIE

Etival-Clairefontaine

N° 88 - 5/2019

Objet

Motion de soutien

au collectif

"L'Appel des Coquelicots"

Date de la convocation :

14 Août 2019

Nombre de Conseillers

En exercice 23
Nombre de présents..... 19
Nombre de votants 21

Le Maire soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 05 Avril 1884.

Le Maire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 29 Août à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**, à la Salle des Fêtes Edmond Cunin d'Etival-Clairefontaine, sous la présidence de **Monsieur FÉGLI Christian, Maire**.

La séance a été publique.

Etaient présents :

M. FÉGLI Christian, Maire - MM. THEIS Marie-Line - BAGARD René - PHULPIN Christelle - THIÉBAUT Michel, Adjoints,

MM. MALÉ Daniel - BONATO Gérard - SKORKA Line - ARNOUX Chantal - GRANDPRÉ Jean - LEVREY-DELON Annie - FREY Evelyne - VOIGNIER Thierry - FRESSE Nadine - GEORGES Gérard - BERNASCONI Christophe - GRIVEL Sarah - FERRY Stéphanie - BANSEPT Aurélien.

Formant la majorité en exercice.

Absents excusés : THIÉRY Daniel - BALY Renée.

Absents : MM. MARCHAL François - BOITTE Jean-Yves.

Procurations : Monsieur THIÉRY Daniel à Madame SKORKA Line.

Madame BALY Renée à Monsieur THIÉBAUT Michel.

Monsieur BANSEPT Aurélien a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots », Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides. Plus de 500 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. Le temps n'est plus à l'étude de savoir si les intrants sont dangereux ou non pour notre santé. Toutes les études – non financées par les lobbies – concluent aux mêmes résultats : ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc.

Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un « effondrement catastrophique des écosystèmes naturels ».

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter une motion de soutien au collectif "L'Appel des Coquelicots".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Adopte la motion de soutien au collectif "L'Appel des Coquelicots" et demande l'interdiction de l'utilisation de tous les pesticides de synthèse.

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
088-218801652-20190829-5_8852019-DE
Reçu le 03/09/2019